

Fiche de poste

Enseignant en hôpital de jour

(enseignants du premier degré uniquement)

CADRE GÉNÉRAL D'EXERCICE ET ACTIVITÉS

L'enseignant affecté en hôpital de jour :

- assure la scolarisation, pendant les temps d'hospitalisation de jour et selon les indications médicales, d'enfants ou d'adolescents en soins de jour ;
- travaille à l'inclusion des enfants ou des adolescents dans le système scolaire ordinaire pendant ou après les hospitalisations, en la préparant suffisamment tôt, avec l'équipe pédagogique qui assurera l'accueil, en relation avec les parents et l'équipe médicale ;
- accompagne les scolarisations en classe ordinaire ;
- accompagne s'il y a lieu les adolescents dans la construction d'un projet professionnel, en appui sur le Projet Personnalisé d'Orientation (PPO) ;
- collabore avec les équipes médicales et/ou éducatives ;
- établit, en accord avec son responsable d'unité d'hospitalisation, un projet de fonctionnement de l'unité d'enseignement adapté aux conditions particulières de cette unité, qu'il soumet à l'IEN ASH ;
- participe aux diverses réunions institutionnelles.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- **Être professeur des écoles titulaires du CAPA-SH, du CAPPEI.**
- Connaître l'ASH et les évolutions réglementaires et institutionnelles concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages, et les approches pédagogiques différenciées et individualisées.
- Connaître les programmes de l'école et du collège et proposer l'adaptation des enseignements en référence aux objectifs du socle commun.
- Maîtriser les écrits professionnels et l'outil informatique.
- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant.
- Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.
- Être capable de s'intégrer dans une équipe pluri catégorielle.
- Avoir les sens du travail en équipe, des capacités d'écoute et de communication.
- Être capable d'animer une formation d'adultes et de se positionner comme personne ressource auprès des équipes enseignantes.

SPÉCIFICITÉS DU POSTE

L'enseignant est placé sous :

- l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'Éducation nationale du Pas-de-Calais et des inspecteurs de l'Éducation nationale en charge de l'ASH ;
- l'autorité fonctionnelle du médecin, responsable de l'unité d'hospitalisation.

Modalités d'exercice au sein de l'hôpital de jour :

L'enseignant s'inscrit dans une équipe pluridisciplinaire.

Il exerce auprès d'enfants ou d'adolescents pouvant souffrir de troubles envahissants du comportement ou du développement, de perturbations graves de la structuration de la personnalité.

Il conduit pendant au moins 75% de son temps de travail des actions de prise en charge pédagogique, en groupe ou individuelles.

Il maintient le lien avec les établissements de référence des élèves. L'enseignant participe aux actions de formation des enseignants des premier et second degrés liées à la personnalisation des parcours des élèves.

L'enseignant doit savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle.